

-K.H.-  
RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

ASTRIDA

le 10 Septembre 1955.-

de

(1) N° 3121 /Just.



Ref. n° : 2688/RMP.7564/FF. du  
Annexe 22 juillet 1955.-  
Bijlage  
Objet  
Voorwerp

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

Aff. Karmali Habib.

à USUMBURA.-

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

En réponse à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé KARMALI HABIB GULAMHUSSEIN a quitté Astrida et réside actuellement à Usumbura, où il travaille comme mécanicien à l'OLD EAST.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
A. GILLET.,

Handwritten signature of A. Gillet.

Sab.E.

PARQUET DE L'URUNDI - USUMBURA  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura le 22 juillet 1955

de

(1) N° 2.688/RMP.7564/FF

MONSIEUR L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

ASTRIDA

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

Monsieur l'Officier de police Judiciaire,

Aff. KARMALI Habib.

En réponse à votre lettre n° 2450/just  
du 18.7.1955, j'ai l'honneur de vous prier de  
répondre par un P.V. à ma réquisition n° 2420.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI

F. FRAPIER



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida , le 18 juillet 1955.  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

(1) N° 2450/Just.

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi  
FRAPIER

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage

Objet  
Voorwerp

à

U S U M B U R A .

Aff. KARMALI Habib.

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

Suite à votre R.I. n° 2420/RMP.7564/F.F. du  
5 juillet 1955, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que le nommé KARMALI HABIB GULAMHUSSEIN n'a pas été reconnu  
par son père.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant Ppal, J. NYSSSENS,